

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 17 mars 2020

Accueil scolaire et périscolaire des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité appellent à la mobilisation des communes pour organiser l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Conformément aux annonces du président de la République, dans le contexte de lutte contre la propagation du virus COVID19, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel BLANQUER, et le président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, François BAROIN, se sont concertés sur la mise en œuvre du service exceptionnel d'accueil pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Cet accueil est assuré dans les lieux de scolarisation habituels des enfants par des personnels volontaires du ministère de l'éducation nationale, avec l'appui ponctuel du personnel des collectivités locales. Les enfants sont accueillis par groupes de 10 élèves, dans le respect des gestes barrières.

L'AMF se mobilise aux côtés du ministère afin d'appeler les communes et intercommunalités compétentes à étendre cet accueil sur les temps périscolaire et extrascolaire grâce aux personnels volontaires des collectivités territoriales, selon les besoins identifiés et les moyens disponibles localement.

Dans ce contexte de crise sanitaire, le ministère et les communes doivent unir leurs efforts pour permettre à ce dispositif exceptionnel et inédit de fonctionner. Il s'inscrit dans l'exigence de solidarité de toute la nation avec l'ensemble des personnels engagés dans la lutte contre l'épidémie.

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Bureau de presse
Tél. 01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

AMF

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.f